

0:42

Que se passe-t-il lorsqu'un meurtre ou autre délit est commis dans une cité moyenâgeuse ?

Titre : Murailles, puits et crimes

0:58

Si l'on attrape le coupable, il est emmené par la police, ou les sbires, et enfermé au cachot en détention préventive.

1:09

L'affaire est ensuite portée devant le tribunal municipal qui est composé de conseillers municipaux. Le maire préside la séance. Les représentants du peuple, dits les échevins, participent au verdict. Un juge dirige le procès.

1:28

Le procès est enregistré par le greffier du tribunal. Pour pouvoir prononcer la sentence et la peine, le tribunal exige une seconde lecture publique de la déposition du coupable.

1:42

Les peines au Moyen-Âge sont essentiellement des châtiments corporels. Pieds et poings liés, le coupable est mis au pilori, et exhibé en public.

1:54

Un assassin est attaché sur la roue, puis on lui brise un à un tous les os. Le cadavre reste ensuite exposé sur la roue.

2:05

Autre châtiment corporel : l'estrapade. Le coupable est hissé en hauteur avec des poids aux pieds, puis relâché d'un seul coup. Toutes ses articulations s'en trouvent déboîtées.

2:16

La peine de mort est légale. Exécutée publiquement, elle vise la dissuasion.

2:21

Ici on empale deux personnes adultères.

2:25

Et voici deux faux-monnayeurs plongés dans de l'huile bouillante.

2:32

On noie les femmes qui ont abandonné leur enfant, mais aussi les blasphémateurs et les voleurs.

2:42

Les voleurs récidivistes, mais aussi d'autres délinquants sont pendus à l'échafaud ou décapités publiquement.

2:54

Il arrive aussi que le malfaiteur s'en tire à bon compte. Ici, il s'arrange avec la victime par une poignée de main.

3:07

L'Hôtel de Ville de Bâle. C'est ici que se réunissait le conseil municipal. Sa compétence ne se limitait pas à la justice ; il gérait toutes les questions de la vie publique. Être conseiller municipal était une fonction à titre honorifique.

Seuls les représentants des familles bourgeoises aisées et les artisans estimés pouvaient y avoir accès. Les femmes n'étaient pas autorisées à être membre du conseil.

3:39

Les représentants du conseil municipal n'étaient pas élus par le peuple, mais étaient nommés par leurs pairs. Pour diriger la cité, les conseillers élisaient le maire.

3:52

Le conseil municipal établissait le règlement de la ville, où étaient stipulés les droits et les devoirs légaux des citoyens.

4:01

Pour chacune des décisions du conseil on prenait l'histoire sainte pour exemple. C'est pourquoi le plafond de la salle communale est décoré d'une image de la Vierge.

4:14

À côté du règlement municipal, on trouve bon nombre de dispositions particulières. De(puis) la réglementation des marchés à celle sur la mendicité. À partir du 14^e siècle, chaque décret du conseil est noté par le greffier municipal, puis recopié à la main par des copistes. Le greffier municipal est le premier fonctionnaire de la cité. Il contrôle soigneusement chaque copie.

4:38

La principale prescription concerne la perception des impôts qui représentent une source de revenus capitale pour la ville.

4:48

Le système d'imposition repose sur la loyauté et la bonne foi: Les citoyens décident par eux-mêmes, combien ils ont à payer. Chacun fait une estimation de ses biens, et calcule la somme à remettre à la ville.

Evidemment, la fraude est de la partie. Par une comptabilité précise des recettes, le conseil cherche à limiter la fraude fiscale, autant que possible

5:10

Cependant, la plupart des citoyens possèdent peu et ne paient donc qu'une partie infime de l'impôt. La plus grande part est acquittée par les quelques bourgeois riches de la couche supérieure.

5:25

On paie les impôts avec des monnaies très diverses. À l'aide de la table de calcul, le percepteur parvient à convertir les différentes pièces en une monnaie unique.

5:39

L'argent de l'impôt revient ensuite à la population.

Par exemple pour assurer l'approvisionnement en eau, le conseil investit dans la construction de puits et de conduites d'eau.

5:53

En principe, les conduites d'eau sont constituées de troncs d'arbres creusés dans la longueur. Ces conduites en bois résistent environ 20 ans. Puis elles deviennent poreuses

et friables et doivent être remplacées. C'est pourquoi on prend soin de dessiner les plans exacts de ce système de canalisations avec ses puits et ramifications. Voici le plan du système d'adduction d'eau de la ville de Bâle ; entièrement déplié, il mesure plus de sept mètres de long. Ce plan a été réalisé par un fonctionnaire municipal: le maître des puits. Il veille à ce que les conduites ne soient pas bouchées ou qu'elles n'aient pas de fuites.

6:32

Les riches bourgeois de la ville ou encore les cloîtres possèdent des raccordements privés reliés au système de canalisation. Celui qui veut construire une fontaine doit demander un permis au conseil municipal, qui définit le diamètre du conduit et le débit journalier autorisé.

6:55

À Fribourg, on trouve même une telle fontaine privée à l'intérieur de la cathédrale.

7:08

On fait aussi et surtout de l'eau un usage professionnel, entre autres pour les blanchisseries, les bains publics, les trépons, les moulins et les entreprises artisanales. Des décrets spécifiques du conseil municipal en fixent les règles.

Celui qui souhaite par exemple puiser de l'eau du canal industriel à Fribourg, doit être membre de la société dite „des canaux“. Aujourd'hui encore, les membres de cette société apportent leur obole à la municipalité pour le droit d'utiliser l'eau du canal. 7:37

7:40

Pour l'approvisionnement en eau , les conseillers municipaux de la ville de Fribourg ont dérivé depuis la rivière Dreisam un système de canalisation artificiel, appelés „Bächle“ ou rus. Au Moyen-Âge, on utilise ces rigoles pour les lessives et la vaisselle, mais aussi à l'extinction des incendies.

Par ailleurs, elles servent à l'évacuation des eaux usées.

8:04

Le conseil municipal autorise qu'on jette les ordures et autres déchets durant la nuit dans ces rigoles, qui emportent ainsi les saletés hors de la ville.

8:18

Néanmoins, trop de déchets et d'immondices s'amassent dans les rigoles, si bien que l'eau ne s'écoule pas correctement. En conséquence, les rues de la cité sont dans un état d'hygiène déplorable. Les pavés sont quasi-inexistants.

8:35

Par mauvais temps, les rues se transforment en marécage. Il règne une odeur pestilentielle.

8:42

Les ordures ménagères et le fumier se répandent aux abords des maisons.

8:47

Les excréments et l'urine humaine atterrissent bien souvent dans la rue. On construit des toilettes, les fameuses latrines, à l'extérieur des maisons.

9:04

Mais il existe aussi des latrines intérieures. Les excréments tombent alors dans une fosse d'aisance. Dès que la fosse est pleine, on la referme. Son contenu se transformera en précieux terreau, un peu comme les actuelles stations de compostage.

9:22

Mais les excréments et l'urine des toilettes extérieures polluent les cités, et attirent la vermine et les rats. Ces mauvaises conditions d'hygiène vont être fatales à la population dans les années 1348 à 1351. Les rats transmettent le bacille de la peste aux humains. C'est la catastrophe.

9:50

La population européenne va être réduite d'un tiers.

9:57

Les gens atteints de la peste ont le corps tout entier recouvert d'abcès noirs et purulents. C'est pourquoi la maladie est surnommée „la peste noire“. Le conseil municipal est impuissant face à ce fléau. L'ordre public et toute la société s'effondrent.

10:25

Les tours de défense d'une cité médiévale délimitent son domaine de juridiction. Elles doivent protéger la population des attaques du dehors.

10:42

Pour une ville au bas Moyen-Âge, le mur d'enceinte avec ses portes et ses tours représente la capacité de ses habitants à se défendre.

10:56

Pour la défense des murs d'enceinte, le conseil municipal engage des gardes rétribués. Ils sont équipés en armes et armures. Les guetteurs ont une parfaite vue d'ensemble depuis les tours, et peuvent immédiatement donner l'alerte, si l'ennemi approche.

11:15

Les portes de la ville sont l'unique entrée de la cité. Les gardes contrôlent tout individu qui voudrait pénétrer à l'intérieur. Bandits de grands chemins et voleurs à la petite semaine sont ainsi tenus à l'écart. On peut aussi solidement barricader les portes en cas d'attaque ennemie massive.

11:37

Mais les gardes de la cité ne sont pas les seuls à aller au combat. Chaque citoyen a prêté serment devant le conseil de défendre la ville en cas de guerre.

11:50

La défense du mur d'enceinte contre l'ennemi est l'affaire des corporations. Chaque corps de métier se doit de protéger un certain tronçon du mur de la ville.

12:00

Ici, la corporation des tailleurs part au combat. Les canons et les munitions, mais aussi ce véhicule d'incendie se trouvent dans l'arsenal.

12:10

Les citoyens emploient toutes leurs forces à repousser l'attaquant. Ils jettent des pierres, de l'eau ou de la poix bouillantes, pendant que l'ennemi tente de saper la muraille avec des béliers et des catapultes.

12:28

Souvent on se bat au corps à corps.

12:34

Il n'est pas rare que la supériorité de l'attaquant soit écrasante.

12:48

Une ville qui tombe aux mains de l'ennemi ne peut espérer aucune grâce. Les maisons et les entrepôts sont pillés et saccagés.

12:59

Les assiégeants font rarement des prisonniers. Les habitants de la cité sont massacrés, les femmes violées.

13:18

Les biens pillés sont amassés devant les murailles de la ville, les maisons incendiées. La prise d'une ville au Moyen-Âge signifie la plupart du temps la fin de son autonomie.